

Versoix, la meilleure façon de marcher

À Versoix, la meilleure façon de marcher n'est pas seulement de mettre un pied devant l'autre – comme le scande la chanson populaire – mais de suivre les conseils futés du petit guide édité par la commune.



Versoix roule à fond pour la mobilité douce. La commune propose ainsi une véritable photographie détaillée de son réseau piétonnier. Mais pas seulement. Chaque déplacement est dûment chronométré. Ne nous y trompons pas, pas de challenge sportif au programme, les trajets ne doivent pas s'effectuer au pas de charge. Le temps de parcours a été calculé sur la base d'une allure de 4 à 5 km/h. Voilà pour le mode d'emploi. Même à ce rythme, on pensait – à tort – qu'il fallait bien plus de vingt minutes pour rallier la gare de Versoix à Port-Choiseul et sa plage lacustre, ou plus d'un quart d'heure pour cheminer d'Écogia au Centre sportif. Dans ce même chapitre, et au départ de la gare de la commune, les concepteurs

de la carte pro mobilité douce inventorient le temps de déplacement pour rallier Genthod (30 minutes), Collex (59 minutes), Tannay-Plage (47 minutes), Chavannes-des-Bois (1 heure 42) et Divonne-Douane (1 heure 55). Les temps de marche de quelques liaisons inter-quartiers sont également notifiés : place du Bourg (6 minutes), la Pelotière (9 minutes), Pont-Céard (13 minutes) et Montfleury (21 minutes).

Un mot sur les itinéraires ?

Ils recouvrent à la fois le réseau piétonnier urbain et celui qui serpente à travers la nature avoisinante ou qui mène à la forêt versoisienne. L'idée est évidemment de joindre l'utile – aller de son domicile à son lieu de travail (via les gares et les



arrêts de bus) – à l'agréable, organiser des balades en solo ou en famille à travers la cité traversée par la Versoix. La petite ville a en effet le privilège de réunir tous les modes de transports collectifs. Depuis Versoix et Pont-Céard, les étudiants et les personnes travaillant dans d'autres communes ou cantons peuvent utiliser le train, les lignes des Transports publics genevois, les navettes de la Compagnie générale de navigation (CGN) ainsi que le vélo grâce à l'existence de nombreuses pistes cyclables. D'autres indications, ô combien utiles, renseignent sur la nature même du cheminement. Un jeu de couleurs indique s'il s'agit d'un itinéraire adapté aux piétons et poussettes, ou non accessible aux dites poussettes, s'il est doté de trottoirs. En pointillé apparaissent les liaisons non aménagées pour piétons (chaussée sans trottoir où la vitesse motorisée est de 50 km/h).

Cerise sur le gâteau, le dépliant met en exergue quelques divertissements, comme ceux proposés par la galerie et bibliothèque Le Boléro et sa riche offre culturelle. Il promeut aussi plusieurs lieux de baignade comme les Anciens bains et la plage de la Bécassine. Le document, en version papier, se glisse dans la poche, malin !



Itinéraires piétons est disponible dans les différents guichets administratifs. Sa version numérique se trouve sur le site de la commune.